

ATTESTATION DE CONFORMITE A LA NORME EUROPEENNE
EN 196-1 et EN 196-9 "SABLE NORMALISE CEN"

Au vu des résultats d'essais effectués par le LEMVP en juin 2026, AFNOR Certification certifie que le "sable normalisé" livré par la Société Nouvelle du Littoral, Leucate (Aude), a été contrôlé conformément à la procédure définie par la norme européenne EN 196-1 et qu'il répond aux exigences des normes EN 196-1 et EN 196-9. Il peut être commercialisé sous la référence :

Sable normalisé CEN EN 196-1 et EN 196-9

La Plaine Saint Denis, le 18 juin 2026



Directeur Général
Julien NIZRI

SKC/002/DIV/SABLE NORMALISE CEN
18/06/2026